

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1504

AMENDEMENT

présenté par
M. Rivière et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Emploi outre-mer | 343 715 628 | 0 |
| Conditions de vie outre-mer | 0 | 343 715 628 |
| TOTAUX | 343 715 628 | 343 715 628 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de rétablir, pour le projet de loi de finances pour 2026, les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2025 sur l'action 1 « Soutien aux entreprises » qui assure notamment le financement du dispositif d'exonérations de cotisations patronales en faveur des entreprises ultramarines, dit « LODEOM ».

Le budget présenté par le Gouvernement prévoit une baisse drastique et préoccupante, de près de 19 %, des crédits de l'action 1 « Soutien aux entreprises », tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

Cette diminution significative des moyens met en péril le dispositif LODEOM, qui constitue pourtant un levier indispensable favorisant la compétitivité et l'emploi au sein de nos territoires ultramarins. Réduire ce soutien, alors que les faillites d'entreprises atteignent des niveaux records, notamment à La Réunion, serait une erreur économique et sociale.

Ainsi, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 343 715 628 d'euros pour l'action n° 01 : « soutien aux entreprises » du programme n° 138 : « Emploi outre-mer » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 06 : « collectivités territoriales » du programme n° 123 : « conditions de vie outre-mer ».

En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.